

17 juin 2022 -14:54

Le SPF Santé publique demande le gel provisoire de 3 produits solaires de la marque Biosolis

Le SPF Santé publique a ordonné le gel de la vente d'un spray et de deux laits de la marque belge Biosolis, par mesure de précaution et en attendant les résultats de tests supplémentaires. D'après les tests de l'organisation Test Achats, le facteur de protection de ces produits ne dépasse pas l'indice SPF 10.

Mardi passé, le SPF Santé publique a été mis au courant des résultats de l'analyse de Test Achats concernant le spray SPF 30, le lait SPF 30 et le lait kids SPF 50+ de la marque belge Biosolis. Après une analyse détaillée des dossiers d'analyse envoyés par la firme, le service Inspection du SPF Santé publique a décidé de geler la vente de ces produits par mesure de précaution car les tests de justification des facteurs de protection solaire effectués par Biosolis ne sont pas ceux recommandés par la Commission européenne. Ce gel est actuellement provisoire, dans l'attente des nouveaux résultats d'analyse qui ont été demandés aux responsables de la firme Biosolis.

Les contrôleurs du SPF Santé publique vérifieront que les magasins qui commercialisent ces produits les ont bien retiré de leurs rayons. Les autres pays de l'Union européenne seront également mis au courant.

Le 9 mai dernier, Test Achats avait porté plainte contre 3 produits de la marque Zwitsal, un produit de la marque ISDIN et un produit de la marque Clinique. Ces 2 premiers dossiers ont été analysés par les autorités des pays où les sociétés sont basées. Concernant les 3 produits de la marque Zwitsal (SPF 50, SPF 50 sans parfum et spray enfant SPF 50), ils ont été évalués conformes. L'évaluation du gel Isdin fotoprotector (SPF 30) a également estimé que le produit était conforme.

Enfin, concernant la lotion Clinique "Mineral sunscreen lotion for body" (SPF 30), les tests réalisés selon les normes en vigueur en Europe donnent des résultats conformes qui prouvent les allégations indiquées sur leur emballage. Le service d'inspection du SPF Santé publique a cependant demandé de plus amples informations sur la détermination du facteur de protection contre les UVA, les méthodes utilisées par l'entreprise et Test Achats étant différentes (même si toutes les deux légalement acceptées). Le délai de réponse de la firme court toujours.

Le SPF Santé publique prend également contact avec Test Achats pour obtenir plus d'informations sur les tests effectués (méthodologies, résultats complets, etc.).

SPF Santé publique, Sécurité de la Chaîne alimentaire et
Environnement
Avenue Galilée, 5 bte 2
1210 Bruxelles
Belgique
+32 2 524 97 97
<http://www.health.belgium.be>

Vinciane Charlier
Porte-parole (FR)
+32 475 93 92 71
+32 2 524 99 21
vinciane.charlier@health.fgov.be

Wendy Lee
Porte-parole (NL)
+32 2 524 91 69
+32 477 98 01 02
wendy.lee@health.fgov.be